



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 25 JUIN 2026

Date de transmission de la convocation 16 juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 20 h, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
CARLIER Thierry	1 ^{er} adjoint et Maire délégué de Brunelles	X		
VEDIE BERLAND Edwige	2 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	3 ^{ème} adjoint et Maire délégué de Coudreceau	X		
VAUDRON Aline	4 ^{ème} adjointe	X		
BOTINEAU William	5 ^{ème} adjoint	X		
TRIVERIO Valérie	6 ^{ème} adjointe	X		
GAUTHIER Nicole	Conseillère Municipale		X	Aline VAUDRON
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
LEVIER Christophe	Conseiller Municipal		X	
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
SINEAU Thierry	Conseiller Municipal	X		
HAUDRY Valérie	Conseillère Municipale	X		
GOSNET Philippe	Conseiller Municipal	X		
GOUELIBO Sophie	Conseillère Municipale	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
GUILLONNEAU Julie	Conseillère Municipale		X	Valérie TRIVERIO
CHERAMY Emilie	Conseillère Municipale	X		
REMARS Pauline	Conseillère Municipale	X		
CHARLES Barnabé	Conseiller Municipal		X	



Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
 Hervé DREUX a été élu secrétaire de séance.

CRÉATION DE TROIS EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (Délibération n° 1-25/06/2026)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de trois emplois pour accroissement temporaire d'activité durant la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027.

Ces emplois sont appelés à se déployer sur les différents sites scolaires ou péri scolaires afin de faire face à des situations imprévues liées à des activités supplémentaires ou des absences d'agents titulaires.

Emploi N°1 35 heures hebdomadaires

(Restaurant scolaire de Margon et restaurant scolaire de Brunelles).

Emploi N°2 28 heures hebdomadaires

(Garderie de Margon, restaurant scolaire de Margon, surveillance du repas du midi au restaurant scolaire de Margon).

Emploi N°3 35 heures hebdomadaires

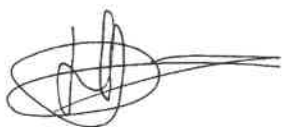
(Lingerie, mairie, surveillance repas du midi au restaurant scolaire de Margon, et entretien des classes de l'école élémentaire de Margon).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, consciente de la nécessité d'introduire de la souplesse dans la gestion des effectifs afin de s'adapter aux différentes situations imprévues durant l'année scolaire, **DECIDE** de créer 3 emplois du 01 septembre 2026 au 31 juillet 2027 comme suit :

- **Emploi N°1 : 35 heures hebdomadaires**
- **Emploi N°2 : 28 heures hebdomadaires**
- **Emploi N°3 : 35 heures hebdomadaires**

Ces emplois n'ont pas vocation à être occupés en permanence mais seulement en cas de surcharge de travail ou d'absence d'agent titulaire.

Le secrétaire,
Hervé DREUX.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.



Reçu en sous-préfecture le 11/07/2026
Publié le 21/07/2026

